

<p align="center">PIECES A JOINDRE POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'ENSEIGNES OU DE PUBLICITE</p>

Le dossier doit être fourni en 3 exemplaires. Il comprend les pièces suivantes :

- Formulaire de demande
- Plan ou photomontage coté de l'enseigne (vue de face et vue de coté), précisant la nature et la couleur des matériaux, les dimensions de l'enseigne, le texte et le graphisme.
- Une photographie couleur de l'immeuble / terrain et du voisinage, précisant l'implantation précise de l'emplacement projeté

Le dossier est à déposer ou envoyer à l'adresse suivante :

**Direction des Services Techniques
Service Urbanisme
11-23 avenue du Chemin des Reniers
92 390 VILLENEUVE-LA-GARENNE
01 40 85 57 88 / 01 40 85 58 89**